



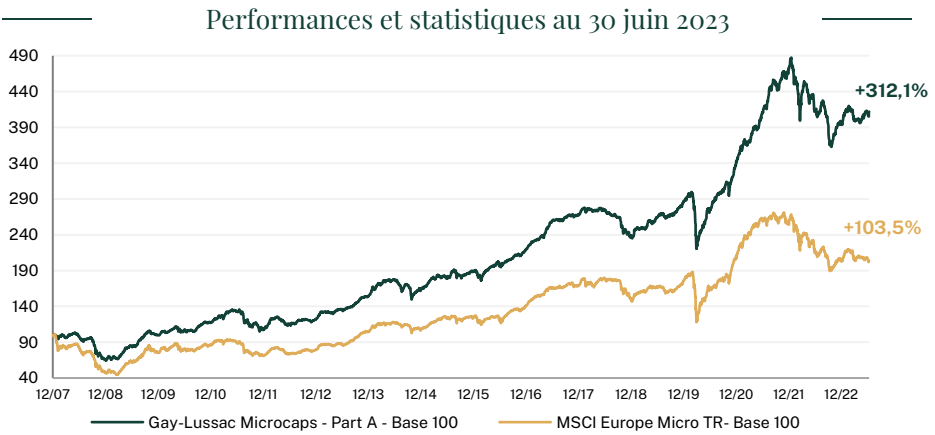
GAY-LUSSAC
GESTION

**REPORTING
EXTRA-
FINANCIER**

Juin 2023

INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part A)	FR0010544791
Code ISIN (Part I)	FR0011672757
Code ISIN (Part H)	FR0013392115
Code ISIN (Part R)	FR0013430550
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part A	2,34% de l'actif net
Frais de Gestion Part I et Part H	1,20% de l'actif net
Frais de Gestion Part R	1,60% de l'actif net
Commission de surperformance (High Water Mark)	12% TTC de la perf annuelle au-delà de 7%
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Valeur Liquidative (Part A)	618,15€
Valeur Liquidative (Part I)	288 816,31€
Valeur Liquidative (Part H)	\$177 507,64
Valeur Liquidative (Part R)	157,47€
Date de création (Part A)	17-déc-07
Date de création (Part I)	31-déc-13
Date de création (Part H)	4-fev-19
Date de création (Part R)	1-juil-19
Actif Net	95,94 M€

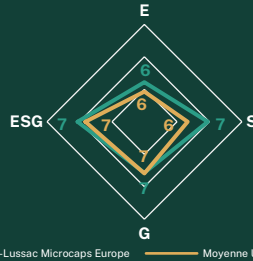


	1M	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Lancement
Part A	0,9%	3,2%	-17,8%	39,5%	20,6%	21,7%	-12,1%	21,2%	16,8%	312,1%
MSCI Europe Micro	-0,7%	-2,7%	-23,9%	21,0%	19,4%	18,2%	-14,3%	17,5%	10,7%	54,4%
MSCI Europe Micro TR	-0,4%	-1,2%	-22,4%	22,6%	20,6%	20,4%	-12,9%	19,4%	12,7%	103,5%
Part I	1,0%	3,8%	-16,9%	40,9%	21,5%	23,1%	-11,1%	22,4%	17,9%	188,8%
MSCI Europe Micro	-0,7%	-2,7%	-23,9%	21,0%	19,4%	18,2%	-14,3%	17,5%	10,7%	62,7%
MSCI Europe Micro TR	-0,4%	-1,2%	-22,4%	22,6%	20,6%	20,4%	-12,9%	19,4%	12,7%	90,7%

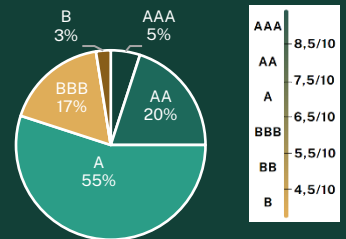
Indice de référence : MSCI Europe Microcap après le 27/01/2011, CAC SMALL avant cette date.

Valeurs à 3 ans (Données Bloomberg)	Gay-Lussac Microcaps	MSCI MICRO
Volatilité	10,24%	13,35%
Max Drawdown	-24,97%	-37,16%
Beta	0,83	---
Sharpe Ratio	1,05	---
Tracking Error	8,39%	---

COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE



REPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE

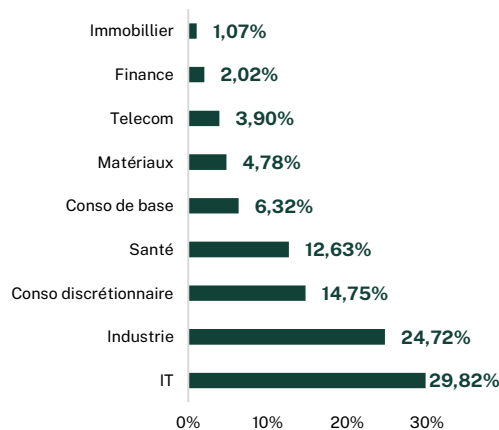


ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

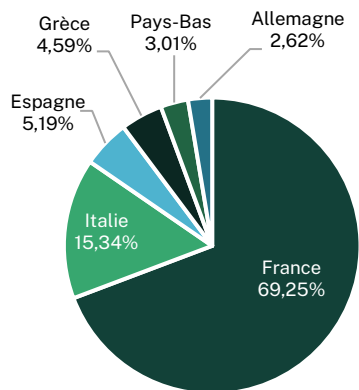
	Gay-Lussac Microcaps (sur 10)	Univers d'investissement (sur 10)
Note Environnementale	6,22	5,93
Note Sociale	6,95	6,33
Note Gouvernance	6,57	6,59
Note ESG**	7,06	6,82

*Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.
** La note ESG n'est pas une moyenne équipondérée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
Taux de couverture fonds : 80,2% (2,0% MSCI / 78,1% Interrel)

RÉPARTITION PAR SECTEUR



RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FCP

Valeur	Note (sur 10)	% dans le FCP	Pays
EPSILON NET	8,8	2,02%	Grèce
GUERBET	8,6	1,01%	France
INFOTEL	8,3	2,59%	France
SAMSE	8,3	3,57%	France
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES	8,3	0,15%	France

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratégestes, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés.
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

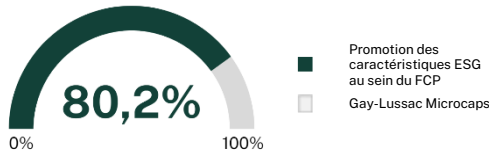
OBJECTIFS DE GESTION

- Une performance annualisée supérieure à 7% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, au travers d'investissements promouvant des caractéristiques ESG.
- Les thèmes d'investissement définis par le Comité Macroéconomique déterminent la sélection des valeurs dans lesquelles nous investissons.

EQUIPE DE GESTION

Louis de FELS	Thibaut MAISSIN
Hugo VOILLAUME, CFA	Arthur BERNASCONI
Guillaume BUHOURS	Emmanuel GABAÏ
Paul EDON	

COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



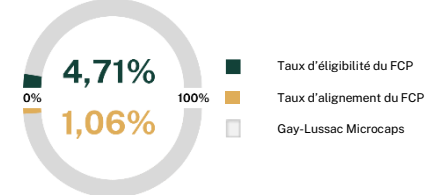
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse. Méthodologie MSCI ci-jointe. Couverture : 100% (14,3% MSCI / 85,7% interne)

ELIGIBILITE ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPEENNE (en %)



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 5,2%. Source : MSCI ESG Research.

Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture : 43% (dont 70% de données reportées et 30% estimées).

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, liées à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture : 26% (dont 43% de données reportées et 57% estimées).

CINQ PLUS FAIBLES ÉMETTEURS DU FONDS

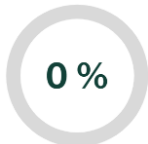
Nom	Intensité carbone*	% actif net
INFOTEL	0,33	1,41%
ABC ARBITRAGE	2,21	1,49%
EQUASENS	8,01	1,51%
DIGITAL VALUE	8,09	3,18%
AUBAY	8,70	1,04%

CINQ PLUS GROS ÉMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
GROUPE GUILLIN	61,52	0,29%
GUERBET	49,97	1,01%
ARGAN	42,86	0,99%
MARR S.P.A	11,58	2,71%
CEWE	9,22	2,28%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €
Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PIN) à publier.
Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds. Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 30/06/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

EXPOSITION CHARBON



EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES



EXPOSITION AUX ARMES CONTROVERSEES

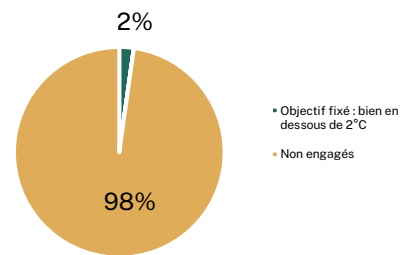


SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITE



Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. Voir la [méthodologie de l'IVA pour plus de détails](#). Le score est exprimé par une note située entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée. Taux de couverture du fonds : 10,4%
Source : MSCI

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.
Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative

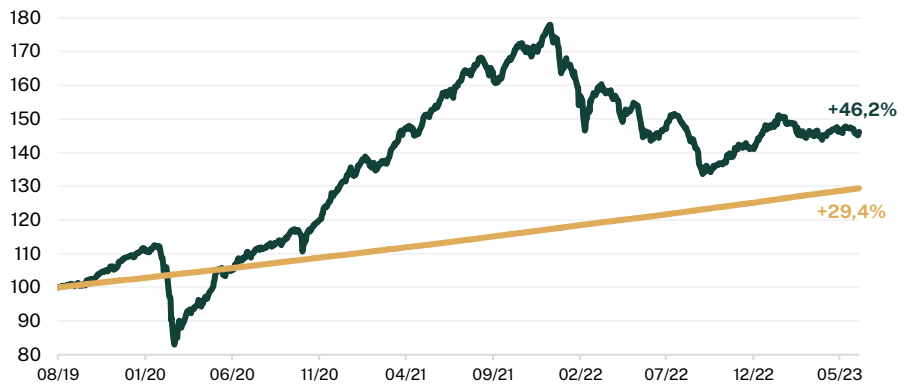
RAPPORT EXTRA-FINANCIER
ARTICLE 8 SFDR

INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part P)	LU2022049022
Code ISIN (Part I)	LU2022049295
Code ISIN (Part D)	LU2022049378
FCP éligible au PEA	Oui
FCP éligible au PEA/PME	Non
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part P	2% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	1% de l'actif net
Frais de Gestion Part D	1% de l'actif net
Commission de surperformance	12% TTC de la performance annuelle au-delà de 7%
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Valeur Liquidative (Part P)	211,36€
Valeur Liquidative (Part I)	219,26€
Valeur Liquidative (Part D)	\$1 016,67
Date de création (Part P)	27 août 19
Date de création (Part I)	27 août 19
Date de création (Part D)	8 juin 21
Actif net	69,97 M€

Valeurs à 1 an (Données Bloomberg)	Gay-Lussac Microcaps Europe
Volatilité	9,66%
Max Drawdown	-25,97%
Beta	0,52
Sharpe Ratio	0,87

Performances et statistiques au 30 Juin 2023



	1M	2023	2022	2021	2020*	Lancement
Part P	0,1%	2,5%	-20,5%	35,2%	17,4%	41,0%
Part I	0,2%	3,0%	-19,7%	36,4%	18,6%	46,2%
Part D	0,9%	4,7%	-17,0%	17,0%**		1,7%

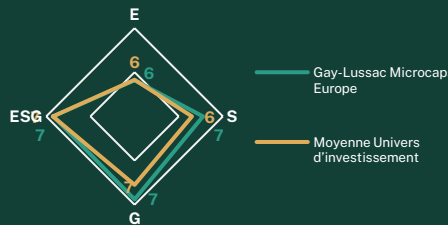
*Lancement des parts P et I le 27 août 2019
**Lancement de la part D le 8 juin 2021

ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

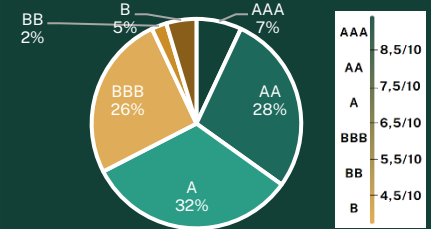
	Gay-Lussac Microcaps Europe* (sur 10)	Univers d'investissement (sur 10)
Note Environnementale	5,82	5,83
Note Sociale	6,55	6,30
Note Gouvernance	6,88	6,55
Note ESG**	6,84	6,85

*Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.
**La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
Taux de couverture du fonds : 83,2% (5,4% MSCI / 77,9% Interne)
Taux de couverture de l'Univers d'investissement : 23% (10% MSCI / 19% Interne)

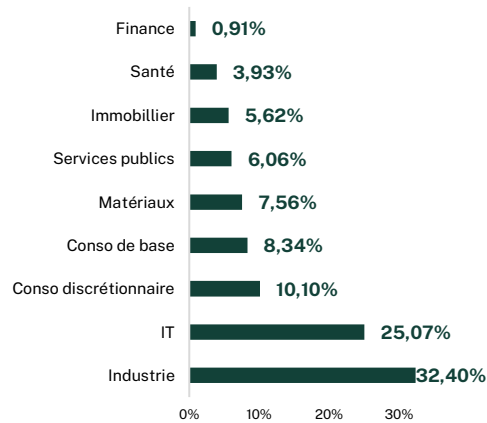
**COMPARAISON DU SCORE ESG
AVEC SON INDICE**



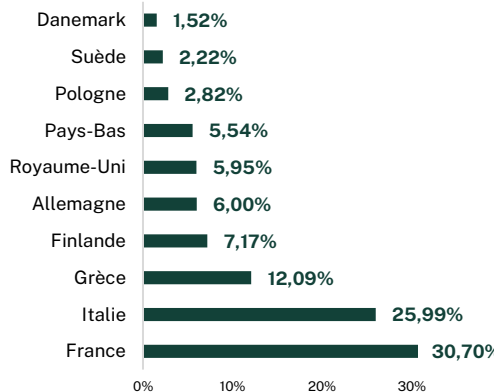
**RÉPARTITION DES GRADES ESG
AU SEIN DU PORTEFEUILLE**



RÉPARTITION PAR SECTEUR (lignes directes)



RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE (lignes directes)



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG

Valeur	Note (sur 10)	% dans le FCP	Pays
TCM GROUP	9,0	0,51%	Danemark
EPSILON NET	8,8	2,77%	Grèce
GREEN LANDSCAPING GROUP	8,6	1,01%	Suède
SARANTIS	8,3	1,98%	Grèce
DIGIA OYJ	8,3	1,11%	Finlande

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratégestes, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

OBJECTIFS DE GESTION

- Une performance annualisée supérieure à 7% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, au travers d'investissements promouvant des caractéristiques ESG.
- Les thèmes d'investissement définis par le Comité Macroéconomique déterminent la sélection des valeurs dans lesquelles nous investissons.

EQUIPE DE GESTION

Louis de FELS	Thibaut MAISSIN
Hugo VOILLAUME, CFA	Arthur BERNASCONI
Guillaume BUHOURS	Emmanuel GABAÏ
Paul EDON	



Première signature des UN-PRI en 2010



Supporter du groupe de recherche TCFD depuis 2021

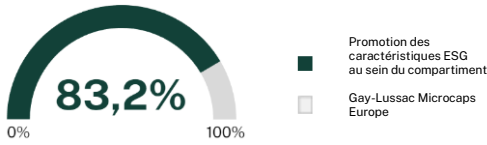


Signataire de l'initiative européenne depuis 2021



Membre du forum de la TNFD depuis 2021

COUVERTURE AUX CARACTÉRISTIQUES ESG



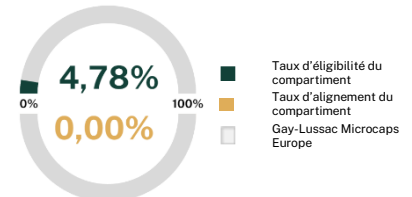
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse.
Méthodologie MSCI [ci-jointe](#). Couverture : 100% (8,9% MSCI / 91,9% interne)

ÉLIGIBILITE ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE (en %)



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 21,8%. Source : MSCI ESG Research.

Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du compartiment : 34% (dont 70% de données reportées et 30 de données estimées)

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, liées à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture du compartiment : 34% (dont 25% de données reportées et 75% estimées).

CINQ PLUS FAIBLES ÉMETTEURS

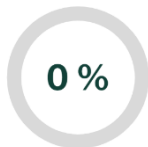
Nom	Intensité carbone*	% actif net
DIGIA OYJ	0,69	0,46%
AMADEUS IT	0,73	0,88%
PHARMANUTRA	1,97	3,12%
BRUNEL	5,25	2,22%
ALPHA FINANCIAL MARKET	5,42	1,50%

CINQ PLUS GROS ÉMETTEURS

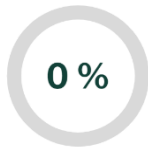
Nom	Intensité carbone*	% actif net
STRIX	59,44	0,48%
SARANTIS	40,85	1,98%
AUBAY	8,70	1,70%
DIGITAL VALUE	8,09	2,04%
LIVECHAT SOFTWARE	6,20	1,45%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €
Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.
Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissements dans des fonds.
Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 30/06/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

EXPOSITION CHARBON



EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

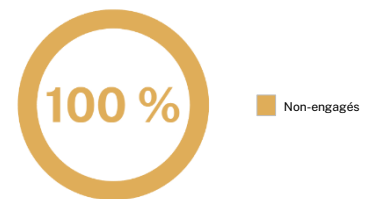


SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITÉ



Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. Voir la [méthodologie de l'IVA pour plus de détails](#). Le score est exprimé par une note située entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée.
Taux de couverture du fonds : 20,0%
Source : MSCI

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.
Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

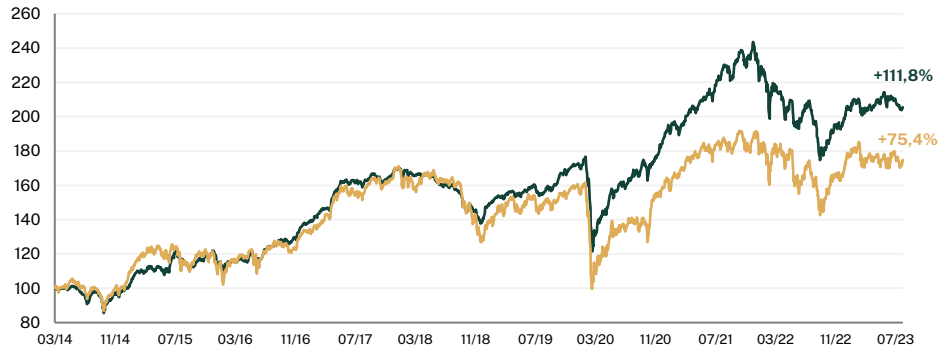
Source : Science Based Target Initiative



INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part A)	FR0011759299
Code ISIN (Part I)	FR0013228327
FCP Eligible au PEA	Oui
FCP Eligible au PEA/PME	Non
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part A	2,20% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	1,10% de l'actif net
Commission de surperformance	Néant
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Valeur Liquidative (Part A)	317,67€
Valeur Liquidative (Part I)	166 104,71€
Date de création (Part A)	31-mars-14
Date de création (Part I)	30-dec-16
Actif Net	30,10 M€

Performances et statistiques au 30 juin 2023



	1M	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Lancement
Part A	2,2%	8,1%	-19,6%	30,5%	8,8%	21,7%	-15,5%	21,8%	16,8%	111,8%
CAC Mid&Small*	2,5%	4,0%	-13,9%	16,5%	-0,1%	19,0%	-21,6%	22,0%	7,2%	47,7%
CAC Mid&Small NR*	2,8%	6,2%	-12,0%	18,6%	-1,3%	21,3%	-20,2%	23,8%	9,1%	75,4%
Part I	2,3%	8,7%	-18,7%	32,0%	10,0%	23,1%	-14,5%	23,1%		66,1%
CAC Mid&Small*	2,5%	4,0%	-13,9%	16,5%	-0,1%	19,0%	-21,6%	22,0%		17,3%
CAC Mid&Small NR*	2,8%	6,2%	-12,0%	18,6%	-1,3%	21,3%	-20,2%	23,8%		32,6%

*L'indice était le CAC Small TR dividendes réinvestis depuis la création du fonds jusqu'au 30/04/2022. Afin de mieux refléter la stratégie du fonds, l'indice est le CAC Mid&Small dividendes réinvestis depuis le 30/04/2022. Dans un souci de clarté, l'indice utilisé ci-dessous est le nouvel indice CAC Mid&Small depuis la création du fonds.

Valeurs à 3 ans (Données Bloomberg)	Gay-Lussac Smallcaps	CAC Small TR
Volatilité	12,71%	17,16%
Max Drawdown	-31,30%	-38,30%
Beta	0,78	---
Sharpe Ratio	0,73	---
Tracking Error	9,18%	---

ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

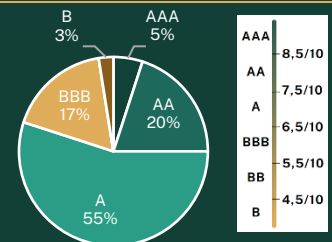
	Gay-Lussac Smallcaps* (sur 10)	Univers d'investissement (sur 10)
Note Environnementale	6,34	5,90
Note Sociale	6,61	5,50
Note Gouvernance	6,67	6,46
Note ESG**	7,07	6,63

*Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.
**La note ESG n'est pas une moyenne pondérée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
Taux de couverture du fonds : 100% (37,8% MSCI / 62,2% Interne)
Taux de couverture de l'univers d'investissement : 69% (53% MSCI / 15% Interne)

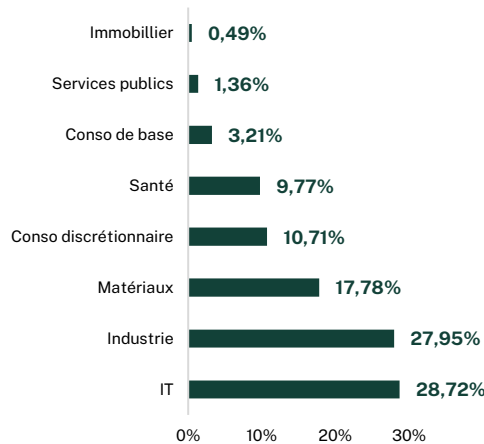
COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE



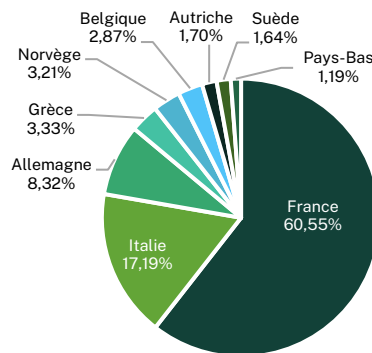
REPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE



REPARTITION PAR SECTEUR (lignes directes)



REPARTITION GEOGRAPHIQUE (lignes directes)



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FCP

Valeur	Note (sur 10)	% dans le FCP	Pays
THULE GROUP	10,0	0,52%	Suède
THERMADOR GRC	9,2	1,51%	France
ERG S.P.A	9,1	1,3%	Italie
BUFAB	9,1	0,47%	Suède
ESKER	8,8	1,01%	France

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratèges, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés.
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

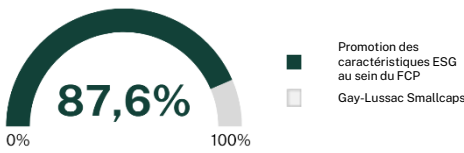
OBJECTIFS DE GESTION

- Une performance annualisée supérieure à 7% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, au travers d'investissements promouvant des caractéristiques ESG.
- Les thèmes d'investissement définis par le Comité Macroéconomique déterminent la sélection des valeurs dans lesquelles nous investissons.

EQUIPE DE GESTION

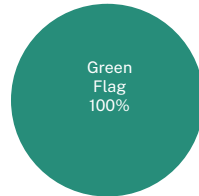
Louis de FELS	Thibaut MAISSIN
Hugo VOILLAUME, CFA	Arthur BERNASCONI
Guillaume BUHOURS	Emmanuel GABAÏ
Paul EDON	

COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



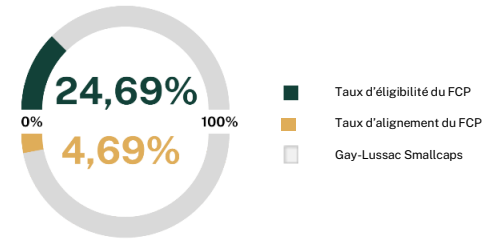
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse.
Méthodologie MSCI [ci-jointe](#). Couverture : 100% (50% MSCI / 50% interne)

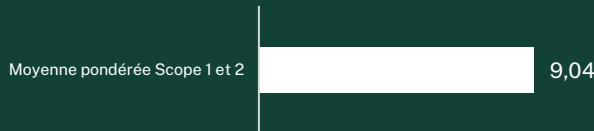
ELIGIBILITE ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPEENNE (en %)



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 46,5%. Source : MSCI ESG Research.

Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture : 95% (dont 66% données reportées et 34% estimées).

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, liées à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture : 76% (dont 21% données reportées et 79% estimées).

CINQ PLUS FAIBLES ÉMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
LECTRA SA	0,69	0,63%
AMADEUS IT	0,73	0,93%
WAVESTONE	1,05	1,09%
PHARMANUTRA	1,97	0,96%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	1,98	0,76%

CINQ PLUS GROS ÉMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
ERG S.P.A	1 310,99	1,25%
SOL S.P.A	242,83	2,55%
ARGAN	42,86	0,45%
ID LOGISTICS	42,43	1,79%
LU-VE	41,85	0,82%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €
Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.
Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds.
Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 30/06/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITÉ

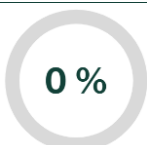
EXPOSITION CHARBON



EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

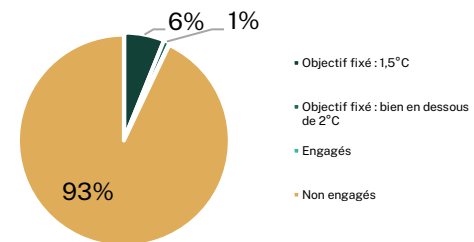
Entreprise exposée	% d'allocation dans le FCP	% de chiffre d'affaires exposé
ERG SPA	1,30%	15%
Exposition totale du FCP (pondérée)	0.20%	

EXPOSITION AUX ARMES CONTROVERSEES



Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. Voir la [méthodologie de l'IVA pour plus de détails](#). Le score est exprimé par une note située entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée.
Taux de couverture du fonds : 55,8%
Source : MSCI

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat à travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.
Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

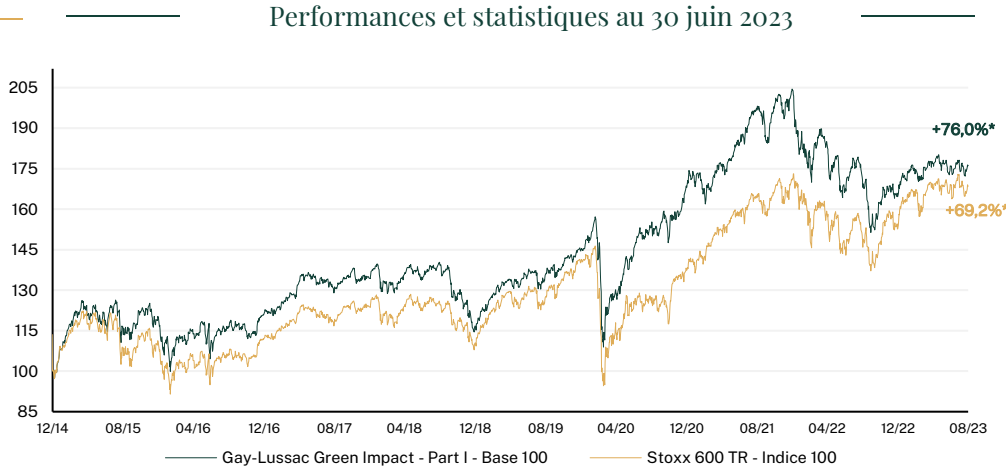
Source : Science Based Target Initiative



INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part A)	FR0010178665
Code ISIN (Part I)	FR0010182352
Code ISIN (Part R)	FR0014000E19
FCP Eligible au PEA	Oui
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part A	2,316% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	0,96% de l'actif net
Frais de Gestion Part R	1,40% de l'actif net
Commission de surperformance (High Water Mark)	20% TTC par rapport à l'indice
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	None
Valeur Liquidative (Part A)	383,55€
Valeur Liquidative (Part I)	197 401,01€
Valeur Liquidative (Part R)	159,21€
Date de création (Part A)	3-juin-05
Date de création (Part I)	11-avr-07
Date de création (Part R)	18-déc-20
Actif Net	69,49 M€

Valeurs à 3 ans (Données Quantalys)	Gay-Lussac Green Impact
Volatilité	14,00%
Max Drawdown	-25,97%
Beta	0,85
Sharpe Ratio	0,16
Tracking Error	6,70%



	1M	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Lancement
Part A	0,8%	6,1%	-20,5%	20,7%	14,8%	22,0%	-14,3%	9,6%	-0,2%	155,6%**
Stoxx 600	2,3%	8,7%	-12,9%	22,2%	-4,0%	23,2%	-13,2%	7,7%	-1,2%	70,6%
Stoxx 600 TR	2,4%	10,9%	-10,6%	24,9%	-2,0%	26,8%	-10,8%	10,6%	1,7%	181,3%
Part I	0,9%	6,9%	-19,5%	21,8%	16,3%	23,7%	-13,1%	11,1%	1,1%	97,4%***
Stoxx 600	2,3%	8,7%	-12,9%	22,2%	-4,0%	23,2%	-13,2%	7,7%	-1,2%	20,9%
Stoxx 600 TR	2,4%	10,9%	-10,6%	24,9%	-2,0%	26,8%	-10,8%	10,6%	1,7%	91,2%

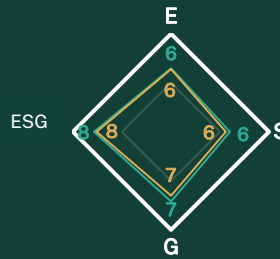
*Performances affichées depuis le 31/12/2014
**Performances depuis le lancement de la part A le 3/06/2005
***Performances depuis le lancement de la part I le 11/04/2007

ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

	Gay-Lussac Green Impact (sur 10)	Indice de référence (sur 10)
Note Environnementale	6,49	6,55
Note Sociale	6,01	5,59
Note Gouvernance	7,11	6,51
Note ESG*	7,85	7,57

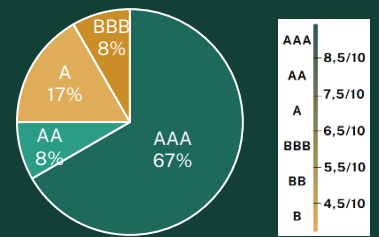
*La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.
A Juin : Taux de couverture du FCP : 100% (57,1% MSCI / 42,9% interne)
Taux de couverture de l'univers d'investissement : 93% (84% MSCI / 9% interne)

COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE



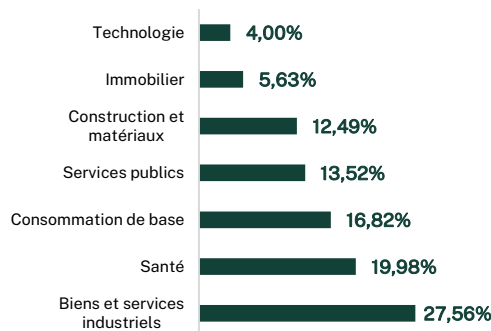
— Gay-Lussac Green Impact — STOXX Europe 600
— Note maximale (10)

REPARTITION DES VALEURS PAR NOTATION

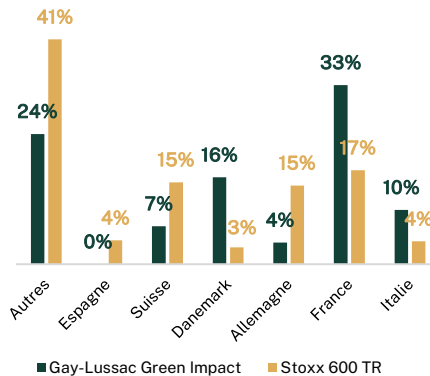


AAA	8,5/10
AA	7,5/10
A	6,5/10
BBB	5,5/10
BB	4,5/10
B	4,5/10

REPARTITION PAR SECTEUR



REPARTITION GEOGRAPHIQUE



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FONDS

Valeurs	Pays	Note ESG/10	Notation	% actif net
DASSAULT SYSTEMES	France	10	AAA	2,60%
SCHNEIDER ELECTRIC	France	10	AAA	1,89%
UPM-KYMMENE	Finlande	9,7	AAA	2,91%
SHUGARD SELF STORAGE	Belgique	9,3	AAA	2,97%
THERMADOR GROUP	France	9,2	AAA	2,73%

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum** ainsi qu'un **filtre d'exclusions sectorielles ESG** pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratèges, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale financière et extra-financière (critères ESG et indicateurs environnementaux des sociétés).
- Construction, suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses.

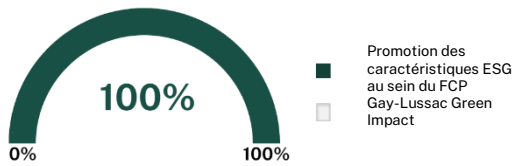
OBJECTIFS DE GESTION

- Surperformer l'indice de référence, le Stoxx Europe 600 NR**, sur une période supérieure à 5 ans tout en appliquant une stratégie d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement SFDR.
- Le fonds est majoritairement investi sur les grandes capitalisations des pays de l'Union Européenne.

EQUIPE DE GESTION

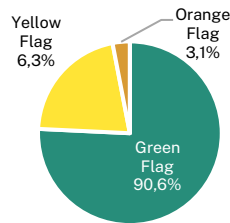
Louis de FELS	Thibaut MAISSIN
Hugo VOILLAUME, CFA	Arthur BERNASCONI
Guillaume BUHOURS	Emmanuel GABAÏ
Paul EDON	

COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



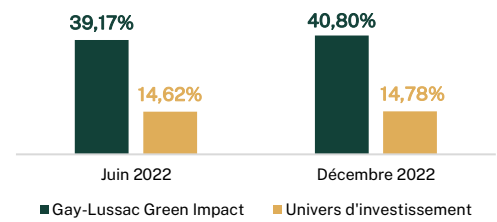
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



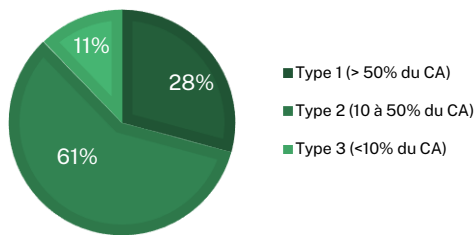
Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse. Méthodologie MSCI [ci-jointe](#). Couverture : 100% (64,3% MSCI / 35,7% interne).

INVESTISSEMENT DURABLE



La part d'investissement durable fait référence à la stratégie d'investissement priorisant les actifs durables selon la [méthodologie](#) de MSCI appliquée au fonds Gay-Lussac Green Impact conformément à articles 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#). Taux de couverture : 100%. Source : MSCI ESG Research.

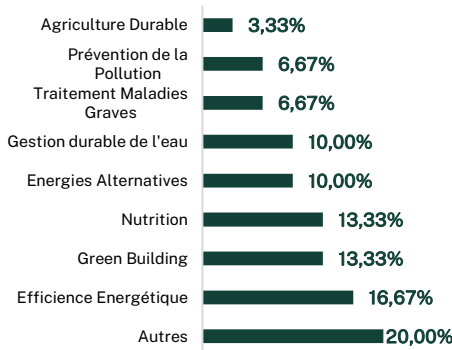
INTENSITÉ VERTE (répartition par type d'émetteur)



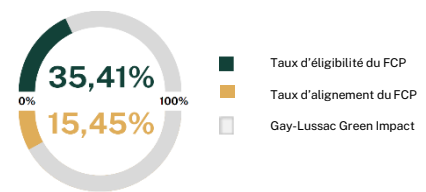
- Les émetteurs de Type 1 ont plus de 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables ;
- Les émetteurs de Type 2 ont entre 10% et 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables ;
- Les émetteurs de Type 3 ont moins de 10% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables.

Taux de couverture : 100%. Source : MSCI ESG Research.

THEMES D'INVESTISSEMENT DURABLE



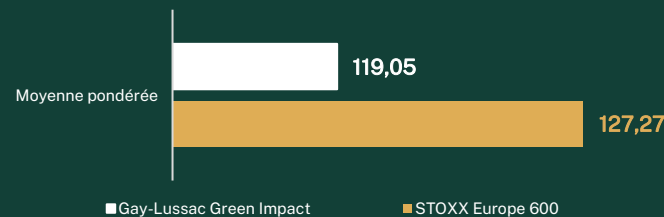
ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



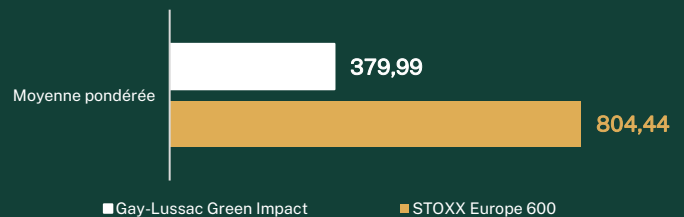
La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 83%. Source : MSCI ESG Research.

Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 1 + 2



INTENSITÉ CARBONE SCOPE 3



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du fonds : 81% ; taux de couverture de l'indice : 99,2%.

Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, liées à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture du fonds : 81% ; taux de couverture de l'indice : 98%.

CINQ PLUS FAIBLES EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
NOVO NORDISK A/S	0,05	9,86%
GENMAB A/S	0,20	2,95%
LECTRA	0,69	1,16%
NEOEN	1,92	2,88%
THERMADOR GROUP	1,96	2,74%

CINQ PLUS GROS EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
ERG S.P.A	1 310,99	3,26%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	711,20	1,23%
UMP-KYMMENE OYJ	402,73	2,91%
GEBERIT AG	64,24	2,04%
DINO POLSKA SPOLKA AKCYJNA	57,53	1,14%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €

Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.

Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds. Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 30/06/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances des fonds et indices sont calculées avec coupons et dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'approche extra-financière dispose de limites notamment liées à un manque d'alignement méthodologie, juridique et réglementaire des acteurs et à la disponibilité parfois incomplète des informations extra-financières des émetteurs. Ce document est un document non contractuel, strictement limité à l'usage privé du destinataire, diffusé à des fins d'information et ne saurait en aucun cas s'interpréter comme constituant une offre de vente ou d'achat des titres y mentionnés. Il est la propriété de Gay-Lussac Gestion. La reproduction ou la distribution en est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Gay-Lussac Gestion. L'investisseur doit être conscient que le capital n'est pas garanti et que l'investissement comporte des risques spécifiques pour plus de détails, veuillez consulter le DICI/Prospectus, disponible sur www.gaylussacgestion.com. GAY-LUSSAC GESTION - S.A.S, au capital social de 391 200 € Immatriculée au RCS Paris 397 833 773 - N° agrément AMF GP 95-001 Siège social : 45 avenue George V - 75008 PARIS - France.

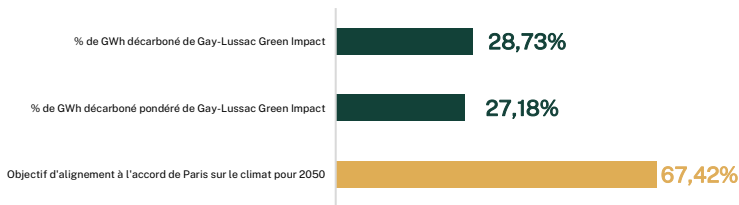
EXPOSITION CHARBON

EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

Entreprise exposée	% d'allocation dans le FCP	% de chiffre d'affaires exposé
ERG SPA	3,26%	15%
Exposition totale du FCP (pondérée)	0,49%	

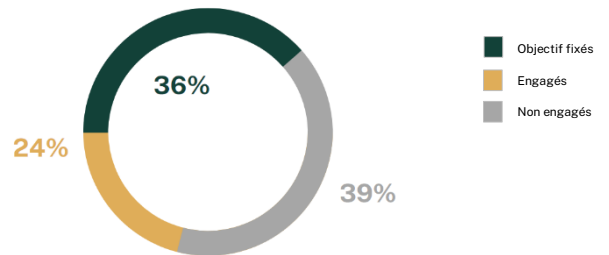
SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITE


Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. Voir la méthodologie de l'IVA pour plus de détails. Le score est exprimé par une note située entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée.
Taux de couverture du fonds : 67,9%
Source : MSCI

ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT (Scénario -2°C)
Pourcentage de GWh décarboné du fonds


Le pourcentage de GWh décarboné correspond à la part d'énergies renouvelables, vertes ou alternatives issues du mix énergétique des positions en portefeuille. Afin de s'aligner avec le scénario -2°C de l'Accord de Paris sur le Climat, les entreprises doivent atteindre un taux de GWh décarboné d'au moins 66%.

Taux de couverture du fonds : 71% ; Source : Irena International Renewable Energy Agency – *Global Energy Transformation : Roadmap to 2050*.

Taux d'engagement des sociétés en portefeuille


Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.

Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative

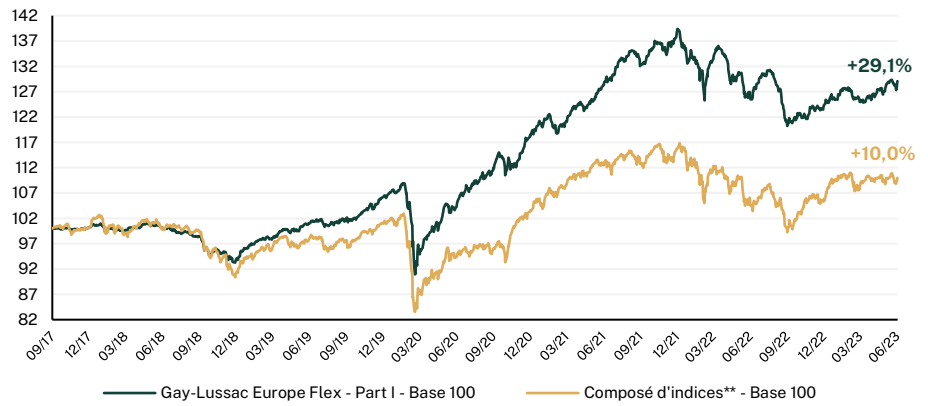


INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part A)	FR0013280211
Code ISIN (Part I)	FR0013280237
FCP Eligible au PEA	Non
FCP Eligible au PEA/PME	Non
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part A	1,50% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	0,80% de l'actif net
Commission de surperformance (High Water Mark)	12% TTC de la perf annuelle au-delà de 5%
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Valeur Liquidative (Part A)	185,79€
Valeur Liquidative (Part I)	12 909,74€
Date de création (Part A)	29-sept-17
Date de création (Part I)	29-sept-17
Actif Net	64,93 M€

Valeurs à 3 ans (Données Bloomberg)	Gay-Lussac Europe Flex
Volatilité	6,57%
Max Drawdown	-16,54%
Beta	0,49
Sharpe Ratio	0,86

Performances et statistiques au 30 juin 2023



	1M	2023	2022	2021	2020	2019	Lancement*
Part A	1,1%	3,5%	-11,4%	16,3%	11,0%	12,1%	23,9%
Part I	1,1%	3,8%	-10,8%	17,6%	11,5%	12,9%	29,1%

*Lancement du fonds le 29/09/2017

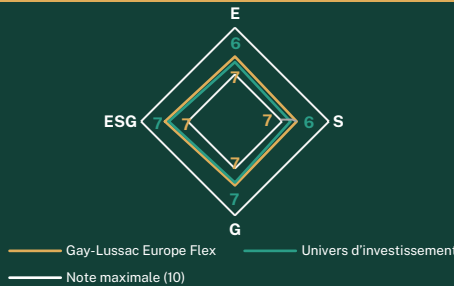
**Composé d'indices représentatif du profil de risque de la stratégie Gay-Lussac Europe Flex

ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

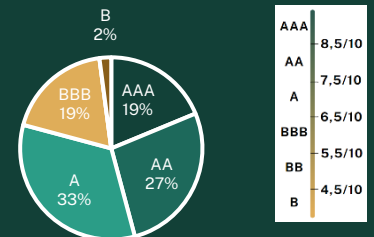
	Gay-Lussac Europe Flex (sur 10)	Univers d'investissement (sur 10)
Note Environnementale	6,92	6,33
Note Sociale	6,57	5,91
Note Gouvernance	6,80	6,50
Note ESG**	7,45	7,05

* Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.
** La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur

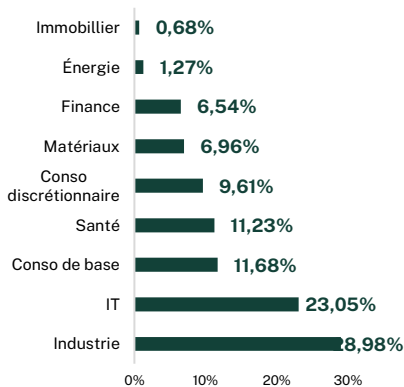
COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE



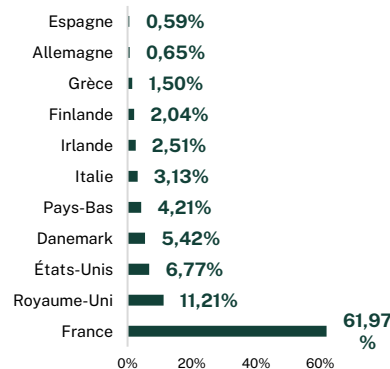
RÉPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE



RÉPARTITION PAR SECTEUR (lignes directes)



RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE (sur la part investie)



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FCP

Valeur	Note (sur 10)	% dans le FCP	Pays
DIAGEO PLC	10	2,43%	Royaume Uni
AMADEUS IT GROUP	9,8	0,43%	Espagne
UPM-KYMMENE	9,7	0,63%	Finlande
THERMADO	9,15	0,38%	France
NOVO NORDISK A/S-B	8,9	3,98%	Danemark

PROCESSUS DE GESTION

OBJECTIFS DE GESTION

EQUIPE DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratégestes, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

Le FCP a pour objectif de rechercher, au travers d'une allocation d'actifs discrétionnaire et la sélection de titres, une **performance annualisée nette supérieure à 5%** après prise en compte des frais courants, **sur une période supérieure à 5 ans**, par un placement à dominante actions investi sur les marchés des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, au travers d'entreprises promouvant des caractéristiques ESG.

- Louis de FELS
- Hugo VOILLAUME, CFA
- Guillaume BUHOURS
- Paul EDON

- Thibaut MAISSIN
- Arthur BERNASCONI
- Emmanuel GABAÏ

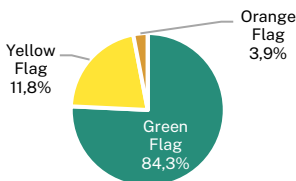
COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



■ Promotion des caractéristiques ESG au sein du FCP
■ Gay-Lussac Europe Flex

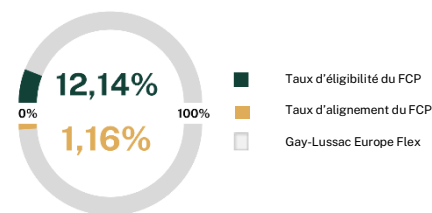
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse. Méthodologie MSCI [ci-jointe](#). Couverture : 100% (41,4% MSCI / 58,6% interne)

ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPÉENNE (en %)

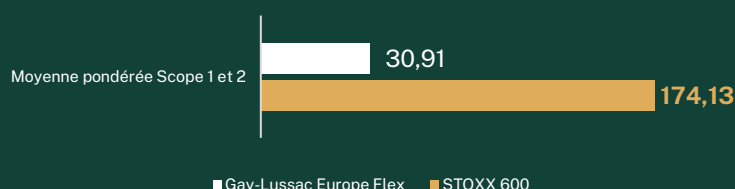


■ Taux d'éligibilité du FCP
■ Taux d'alignement du FCP
■ Gay-Lussac Europe Flex

La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 32,1%. Source : MSCI ESG Research

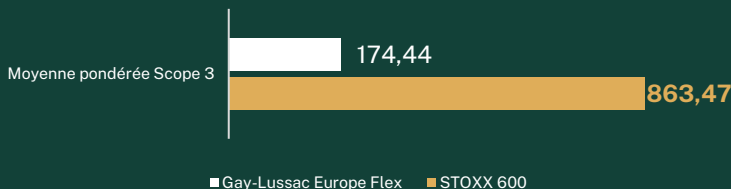
Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générés par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du fonds : 76% (dont 73% de données reportées et 27% estimées).
Taux de couverture de l'indice : 99% (source MSCI)

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, liées à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture du fonds : 67% (dont 17% de données reportées et 83% estimées).
Taux de couverture de l'indice : 98% (source MSCI)

CINQ PLUS FAIBLES ÉMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
BOIRON	1,03	1,33%
WAVESTONE	1,05	0,54%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	1,98	0,86%
ALTEN	2,62	0,89%
AMADEUS IT	3,06	0,43%

CINQ PLUS GROS ÉMETTEURS DU FONDS

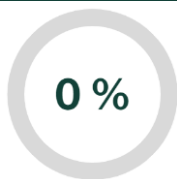
Nom	Intensité carbone*	% actif net
UMP-KYMMENE	402,73	0,63%
BERSHIRE HATHAWAY	338,78	3,00%
SOL S.P.A	242,83	0,53%
PEPSICO	65,78	1,97%
HEINEKEN	51,46	1,74%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €

Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.

Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds. Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 30/06/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

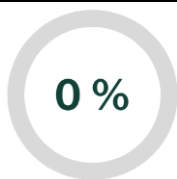
EXPOSITION CHARBON



EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

Entreprise exposée	% d'allocation dans le FCP	% de chiffre d'affaires exposé
BERKSHIRE HATHAWAY	3,00%	7%
Exposition totale du FCP (pondérée)	0,21%	

EXPOSITION AUX ARMES CONTROVERSÉES

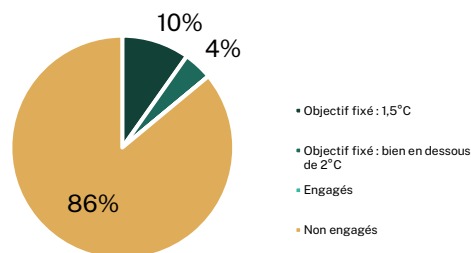


SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITÉ



Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. Voir la [méthodologie de l'IVA pour plus de détails](#). Le score est exprimé par une note située entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée.
Taux de couverture du fonds : 49,1%
Source : MSCI

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.
Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

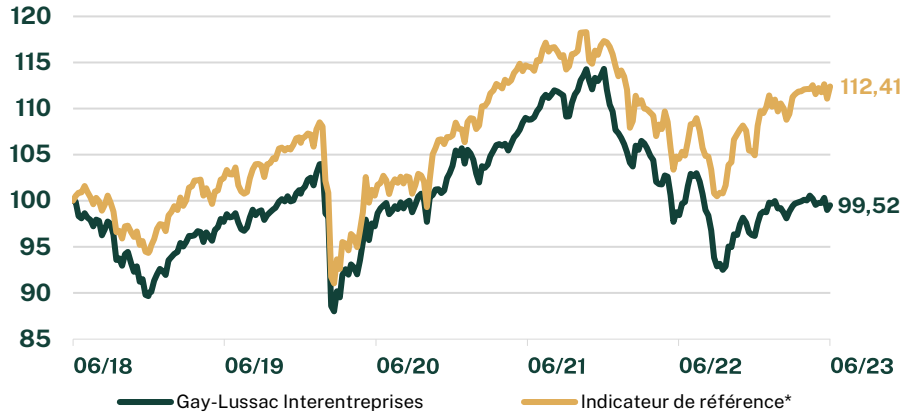
Source : Science Based Target Initiative

RAPPORT EXTRA-FINANCIER
ARTICLE 8 SFDR

INFORMATIONS GENERALES

Classification	Mixte
Code AMF	990000063939
Durée de placement recommandée	5 ans
Valorisation	Hebdomadaire
Frais prélevés en 2020	2,24% de l'actif net
Commission de surperformance	Néant
Droits d'entrée	3% maximum
Droits de sortie (acquis au FCPE)	Néant
Valeur Liquidative	30,795€
Date de création du FCPE	1995
Actif Net	2 463 811,06€

Performances et statistiques au 30 juin 2023



PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019
FCPE	3,47%	-15,85%	10,14%	3,00%	11,85%
Indice	6,66%	-10,56%	9,52%	0,72%	12,40%

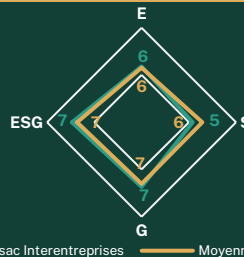
PERFORMANCES CUMULEES

	1M	3M	1 an	3 ans	5 ans
FCPE	-0,05%	0,70%	-15,26%	2,35%	1,62%
Indice	-0,75%	-2,65%	-10,20%	11,77%	12,41%

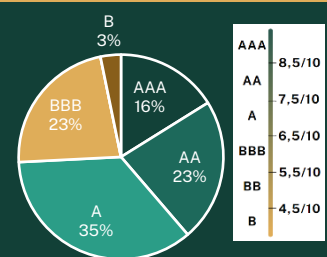
ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

	Gay-Lussac Interentreprises* (sur 10)	Indice de Référence (sur 10)
Note Environnementale	5,90	5,77
Note Sociale	5,41	6,43
Note Gouvernance	6,84	6,52
Note ESG**	7,37	6,82

COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE

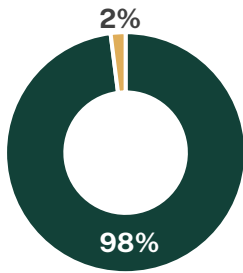


RÉPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE



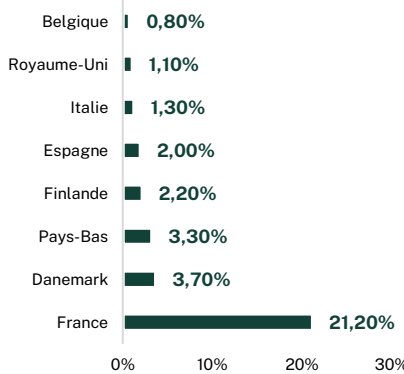
* Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.
 ** La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
 Taux de couverture du FCPE - 100% (80% MSCI / 17% Interm)
 Taux de couverture de l'indice référence utilisé (STOXX Europe 600 - S&P500) - 98% MSCI

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS



■ Valeurs mobilières ■ Monétaires/liquidités

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (en titres vifs)



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FCPE

Valeur	Note (sur 10)	% dans le FCPE	Pays
MICHELIN	10	0,22%	France
ASML	10	0,27%	Pays-Bas
UMP-KYMMENE	9,7	2,21%	Finlande
E.R.G SPA	9,1	0,93%	Italie
L'OREAL	9,1	0,52%	France

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratégestes, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

OBJECTIFS DE GESTION

L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance nette supérieure à son indicateur de référence en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans.
 Le FCPE Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale est solidaire. Son actif est investi entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires par l'intermédiaire de France Active Investissement (ex SIFA), principale société d'investissement solidaire en France.

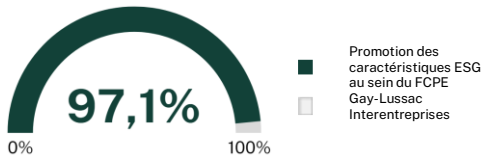
EQUIPE DE GESTION

- Louis de FELS
- Hugo VOILLAUME, CFA
- Emmanuel GABAÏ

EQUIPE COMMERCIALE

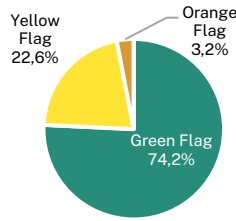
- Lotfi LAHIBA
- Manon VIGNER
- Shanna VUILLIER

COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



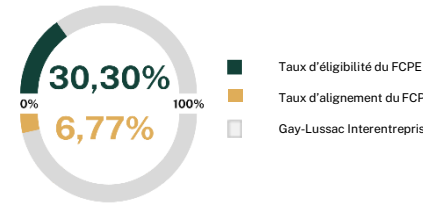
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse.
Méthodologie MSCI [ci-jointe](#). Couverture : 100% (84,8% MSCI / 15,2% interne)

ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPÉENNE (en %)



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 90,9%. Source : MSCI ESG Research.

Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du FCPE : 100% (dont 75% de données reportées et 25% estimées).
Taux de couverture de l'indice : 99%

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, lié à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture du FCPE : 100% (dont 100% de données estimées).
Taux de couverture de l'indice : 99%

CINQ PLUS FAIBLES EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
NOVO NORDISK	0,05	3,74%
WAREHOUSE DE PAUW	0,38	0,31%
AMADEUS IT	0,73	1,05%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	1,98	0,38%
IMCD	2,27	0,43%

CINQ PLUS GROS EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
AIR LIQUIDE SA	1 322,38	1,63%
ERG S.P.A	1 310,99	0,93%
UPM-KYMMENE	402,73	2,21%
MICHELIN	112,86	0,22%
FERROVIAL	54,88	0,94%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €
Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.
Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds.
Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 30/06/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

EXPOSITION CHARBON



EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

Entreprise exposée	% d'allocation dans le FCP	% de chiffre d'affaires exposé
BERKSHIRE HATHAWAY	0,93%	15%
Exposition totale du FCPE (pondérée)	0,14%	

EXPOSITION AUX ARMES CONTROVERSEES

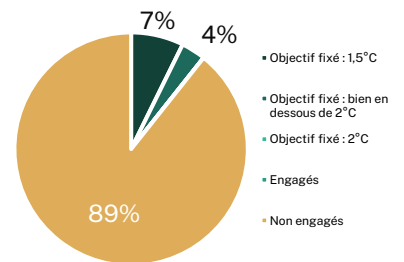


SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITÉ



Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. Voir la méthodologie de l'IVA pour plus de détails. Le score est exprimé par une note située entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée.
Taux de couverture du fonds : 87,5%
Source : MSCI

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



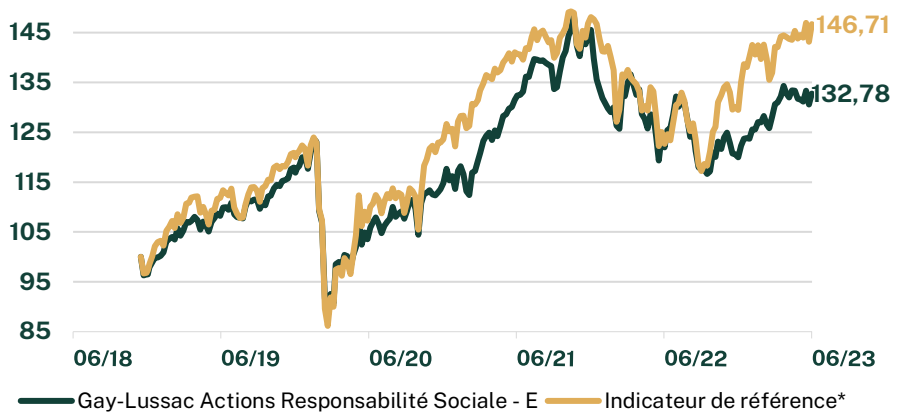
Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.
Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

RAPPORT EXTRA-FINANCIER
ARTICLE 8 SFDR

INFORMATIONS GENERALES

Classification	Actions Internationales
Code AMF	990000121319
Durée de placement recommandée	5 ans
Valorisation	Hebdomadaire
Frais prélevés en 2021	0,59% de l'actif net
Commission de surperformance	Néant
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCPE)	Néant
Valeur Liquidative (Part E)	11,997 €
Valeur Liquidative (Part S)	11,482 €
Date de création du FCPE	2018
Actif Net	4 883 279,64 €

Performances et statistiques au 30 juin 2023



PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019
Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale - Part E	10,68%	-17,56%	26,79%	-1,82%	21,15%
Indice	12,77%	-12,51%	19,85%	0,03%	23,94%

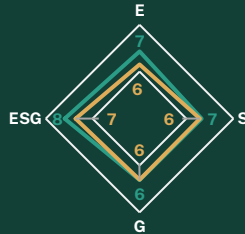
PERFORMANCES CUMULEES

	1M	3M	1 an	3 ans	5 ans
Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale - Part E	0,80%	3,65%	6,79%	28,25%	-
Indice	-1,98%	-6,67%	3,52%	36,44%	-

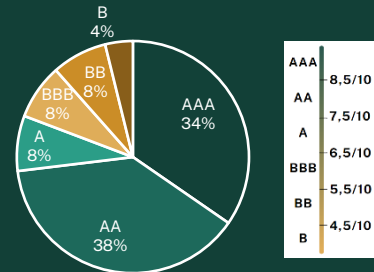
ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

	Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale* (sur 10)	Indice de référence (sur 10)
Note Environnementale	7,16	5,77
Note Sociale	6,62	6,43
Note Gouvernance	6,56	6,52
Note ESG**	7,98	6,82

COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC L'INDICE

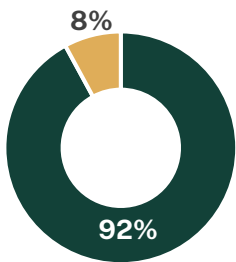


REPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE

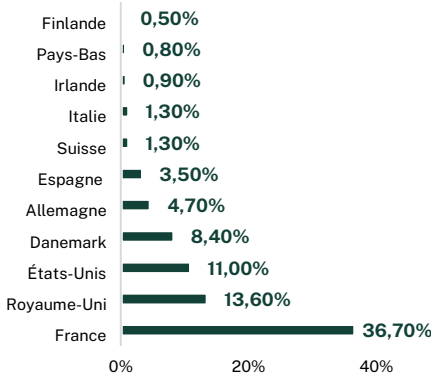


* Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.
** La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.

RÉPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FCPE

Valeur	Note (sur 10)	% dans le FCPE	Pays
DIAGEO	10	5,03%	Royaume-Uni
MICHELIN	10	1,32%	France
KUEHNE + NAGEL INTERNATIONAL AG	10	0,38%	Suisse
ASML	10	0,76%	Pays-Bas
MICROSOFT	9,3	0,52%	États-Unis

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratèges, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés.
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

OBJECTIFS DE GESTION

L'objectif de gestion du FCPE de classification Actions Internationales est de rechercher une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, sur une période de placement recommandée de 5 ans, par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères non seulement financiers mais également extra financiers portant principalement sur des éléments relatifs à une approche sociale.
Le FCPE Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale est solidaire. Son actif est investi entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires par l'intermédiaire de France Active Investissement (ex SIFA), principale société d'investissement solidaire en France.

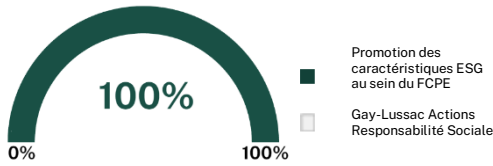
EQUIPE DE GESTION

- Louis de FELS
- Hugo VOILLAUME, CFA
- Emmanuel GABAÏ

EQUIPE COMMERCIALE

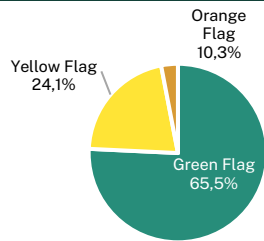
- Lotfi LAHIBA
- Manon VIGNER
- Shanna VUILLIER

COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



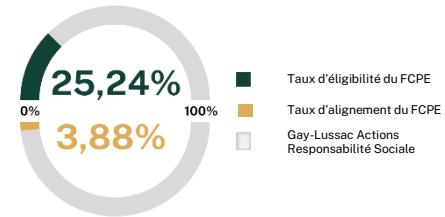
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse.
Méthodologie MSCI [ci-jointe](#). Couverture : 100% MSCI

ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPÉENNE (en %)



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 42,3%. Source : MSCI ESG Research.

Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du FCPE : 100% (dont 82% données reportées et 18% estimées).
Taux de couverture de l'indice : 99% MSCI

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, lié à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture : 100% (dont 100% de données estimées).
Taux de couverture de l'indice : 99% MSCI

CINQ PLUS FAIBLES EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
NOVO NORDISK	0,05	8,50%
APPLE INC	0,24	1,44%
AMADEUS IT	0,73	1,95%
DEUTSCHE BOERSE	0,94	4,73%
WAVESTONE	1,05	1,52%

CINQ PLUS GROS EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
AIR LIQUIDE	1 322,38	3,51%
BERKSHIRE HATHAWAY	338,78	4,14%
SOL S.P.A	242,83	1,31%
MICHELIN	112,86	0,38%
PEPSICO	65,78	0,38%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €
Intensité carbone pondérée : il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.
Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds. Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 30/06/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

EXPOSITION CHARBON



EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

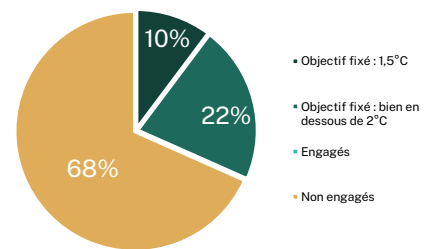
Entreprise exposée	% d'allocation dans le FCPE	% de chiffre d'affaires exposé
BERKSHIRE HATHAWAY	4,41%	7%
Exposition totale du FCPE (pondérée)	0,31%	

SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITÉ



Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. Voir la [méthodologie de l'IVA pour plus de détails](#). Le score est exprimé par une note située entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée.
Taux de couverture du fonds : 100%
Source : MSCI

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.
Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

EXPOSITION AUX ARMES CONTROVERSÉES

